



**Accord sur la
conservation des Gorilles
et de leurs habitats de la
Convention sur les
espèces migratrices**

Distribution: Général

UNEP/GA/MOP3/Inf.12

24 avril 2019

Français

Original: Anglais

TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES
Entebbe, Ouganda, 18-20 Juin 2019

RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution : Générale

PNUE/CMS/GOR-TC1/Rapport

Français
Original: Anglais

LA PREMIERE REUNION DU COMITE TECHNIQUE
DE L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES
GORILLES ET DE LEURS HABITATS
Kigali, Rwanda, 29-30 mars 2011

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE TECHNIQUE

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion / Discours de bienvenue

1. La séance est ouverte à 09h40 le 29 mars 2011 avec une allocution de Mme Rica Rwigamba, Chef du Tourisme et de la Conservation pour le Conseil de Développement du Rwanda. Mme Melanie Virtue (PNUE/CMS), représentant le Secrétariat provisoire de l'Accord sur la conservation des gorilles, a également prononcé une brève allocution de bienvenue.
2. Neuf des dix Etats de l'aire de répartition étaient présents. Le Gabon n'a pas pu assister à la réunion à cause de problèmes logistiques. La liste des participants peut être consultée à l'Annexe 2.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption des règles de procédure

3. Les Règles de procédure ont été adoptées à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité. L'ordre du jour figure en Annexe 3 de ce rapport.

Point 4 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-président

5. Le Dr Tony Mudakikwa (Rwanda) a été élu Président de la réunion et M. Fidelis Omeni (Nigéria) a été élu Vice-président.

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport par le Secrétariat

6. Mme Virtue (PNUE/CMS) a présenté un exposé sur l'histoire et les activités de l'Accord sur la conservation des gorilles, en faisant un bref résumé de la structure, les outils et la couverture des espèces dans la Convention mère.
7. Elle a rappelé les deux résolutions adoptées à la MOP1 en 2008 sur a) un système de surveillance et de remise de rapports et b) la création d'un comité technique.

8. Elle a également mentionné qu'une contribution annuelle de 3.000 euros avait été convenue par les Parties, et que le Secrétariat de la CMS avait été demandé d'assurer le rôle de secrétariat provisoire jusqu'à ce que des fonds supplémentaires deviennent disponibles. Au moment de la réunion, seul le Rwanda avait versé une contribution ; il a donc été souligné que le paiement était important non seulement pour financer les activités du Secrétariat, mais aussi en tant que signe de l'engagement des Parties afin de collecter des fonds supplémentaires.

9. Elle a en outre présenté un rapport détaillé sur les principales réalisations de l'année 2009 de la campagne sur le gorille, dont les événements, les publications, le rôle très actif joué par l'ambassadeur de la campagne M. Redmond Ian et les projets soutenus. Pour la présentation complète, cliquez [ici](#).

10. L'un des principaux résultats de la campagne « l'Année du Gorille » avait été le documentaire « l'Etat du Gorille », produit par l'ambassadeur Redmond, après un voyage de cinq semaines à travers huit Etats de l'aire de répartition du gorille. Pour le consulter en ligne, cliquez [ici](#).

11. Pour finir, Mme Virtue a exprimé sa joie que neuf des dix Etats de l'aire de répartition soient représentés à cette première réunion du Comité technique. La présence d'une expertise dans l'application significative de la loi a également été soulignée. Elle a conclu en remerciant Monaco et l'Allemagne pour le parrainage de la réunion.

Point 6 de l'ordre du jour : Résumés des activités pour la mise en œuvre des plans d'action

12. Tous les Etats de l'aire de répartition ont donné un bref résumé de leurs activités les plus importantes et récentes, relatives à la conservation des gorilles. Seuls les sujets clés sont résumés ci-dessous. Pour les versions complètes des rapports reçus, cliquez [ici](#).

13. Ces rapports étaient axés sur : les zones protégées existantes et prévues pour la protection, en particulier celles de nature transfrontalière, l'état des populations diverses de gorilles ; les principales menaces rencontrées par ces populations, les lois en vigueur concernant la conservation des gorilles, des projets en cours sur la conservation, l'application des lois et la recherche; les moyens de subsistance alternatifs ; les activités de sensibilisation destinées au grand public; des partenariats avec diverses ONG, les activités touristiques, les régimes de partage des revenus liés à celles-ci et leurs avantages pour les collectivités locales.

14. Pour terminer, M. John Sellar (Secrétariat CITES) a noté qu'il n'y avait aucune mention dans les rapports des pays sur le nombre de gorilles tués ou capturés.

Point 7 de l'ordre du jour : les populations de gorilles transfrontalières et leur conservation

15. M. Samuel Mwandha (Secrétariat de la Collaboration Transfrontalière du Grand Virunga - GVTC) a donné une présentation sur la coopération entre le Rwanda, la RDC et l'Ouganda concernant la conservation des gorilles, ainsi que le contexte et l'histoire du développement institutionnel du GVTC. La formation transfrontalière conjointe, les échanges de visites, les patrouilles coordonnées, le paysage coopératif et la gestion forestière, ainsi que le partage des revenus et la participation communautaire ont été parmi les caractéristiques qui définissent cette collaboration. Le GVTC en est à sa quatrième année d'un plan stratégique de dix ans, avec la signature formelle d'un traité trilatéral en attente d'approbation. La présentation complète est consultable [ici](#).

16. Dans la discussion qui a suivi, la question a été abordée quant à savoir si le Parc National de Kahuzi Biega (PNKB), bien qu'il ne soit pas directement relié à d'autres parcs au sein du réseau transfrontalier, pourrait être incluse dans les discussions du GVTC. M. Mwandha a répondu que cela devrait être possible, puisque d'autres parcs nationaux de la région (le PN Kibira au Burundi et au Rwanda le PN Nyungwe) avaient déjà été invités aux réunions.

Point 8 de l'ordre du jour : Processus de nomination des trois postes d'expert du comité technique

17. Le Comité technique est composé d'un représentant de chaque Etat de l'aire de répartition de l'Accord, d'un représentant du GRASP (Great Apes Survival Partnership) et d'un expert de chacun des domaines suivants : gestion et conservation des forêts ; droit de l'environnement ; et santé des animaux sauvages. Comme les Etats de l'aire de répartition et les représentants du GRASP avaient déjà été désignés, la discussion a porté sur les qualités souhaitables des trois experts supplémentaires.

18. Le Dr Fiona Maisels (GRASP) a déclaré que les domaines des trois experts ont été choisis pour refléter les principales menaces pour les gorilles : la maladie, le braconnage, et le défrichement de leurs habitats. Elle a recommandé que le vétérinaire devrait avoir un bon dossier de ses publications dans des revues, de l'expérience au sein d'un groupe d'experts internationaux (tels que l'UICN, la CDB, etc.) dans une capacité technique ou de conseil, et devrait avoir mené d'importantes initiatives dans son domaine. Une connaissance détaillée de l'Ebola est essentielle, car la maladie est une menace majeure pour les gorilles ; elle en a récemment tué un grand nombre en Afrique de l'Ouest et Centrale. Un profil similaire est souhaité pour l'expert en foresterie et conservation. Le président a ajouté que, en plus des connaissances détaillées sur l'Ebola, l'expert doit avoir une bonne connaissance des maladies en général. Un plan d'urgence de santé avait été produit pour les gorilles de montagne afin de catégoriser les maladies et l'Ebola s'est inscrite en première catégorie.

19. M. David Higgins (INTERPOL) a déclaré que l'expert judiciaire doit avoir une vaste expérience avec les forces de l'ordre afin d'être en mesure de répondre aux menaces de braconnage et de défrichement illégal, et d'être en mesure de s'engager face à la haute politique aussi bien qu'au niveau général des forces de l'ordre sur le terrain.

20. Selon M. Sellar (CITES), ce poste devrait en effet être occupé par un agent professionnel dans le domaine de l'application des lois ayant une bonne formation dans les aspects pratiques de celle-ci (tel un officier de police ou de douane ou un avocat). Après une discussion approfondie, M. Sellar a suggéré que le poste serait plus efficace s'il était affecté dans un organisme international (par exemple au sein du programme sur la criminalité environnementale à INTERPOL). Cette proposition a été bien accueillie avec un soutien unanime parmi les membres, puisque non seulement des crimes au sein d'un ou de plusieurs Etats de l'aire de répartition seraient ainsi couverts, mais en réalité, c'est aussi tout un réseau qui serait à la disposition de l'Accord. A l'égard des États de destination pour les produits fabriqués à partir d'animaux sauvages, l'INTERPOL pourrait être amené à donner des clarifications sur le trafic des pièces de gorilles.

21. Mme Virtue a suggéré qu'un organisme comme le Groupe de Spécialistes des Primates de l'UICN pourrait être utilisé pour le filtrage des candidats. Aucune opposition ne s'est prononcée.

22. Pour terminer, Mme Virtue a déclaré qu'au moment de la deuxième Réunion des Parties en novembre 2011, un dossier des candidats ou des agences candidates pour chacun des trois postes serait présenté pour décision. Les candidatures seront ouvertes jusqu'au 29 juillet. Une demande formelle qui rappelle le processus serait envoyée aux membres du Comité technique.

Point 9 de l'ordre du jour : Système de surveillance et d'information pour l'Accord Gorilla

23. Mme Virtue (CMS) a rappelé à la réunion l'historique de ce point de l'ordre du jour. L'idée originale a été d'explorer la possibilité de mettre en place un moyen de surveillance des populations de gorilles ainsi que des activités liées à l'application des lois. M. David Greer (WWF) a également rappelé aux participants que le plan avait été de combiner le suivi de la mise en œuvre des lois avec le suivi global de l'Accord.

24. Toutefois, il a été expliqué que plusieurs organisations ou des collaborations entre les organisations le faisaient déjà, et qu'il était nécessaire d'éviter les doubles emplois. On a également noté que la plupart des pays avaient un plan de suivi basé sur le site, mais manquaient d'une base de données nationale.

25. M. Sellar (CITES) a constaté qu'une surveillance efficace était coûteuse. Par exemple, le programme de CITES pour le suivi de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE) disposait d'un budget de 10 millions d'euros sur cinq ans, et a été dirigé par quatre personnes à temps plein. En outre, les questions sur la protection des données nationales doivent être abordées, et il pourrait être très difficile d'obtenir la pleine coopération des autorités nationales dans ce domaine. Il a suggéré que le Secrétariat provisoire s'adresse à MIKE avec une proposition d'étendre leur programme de surveillance pour inclure les gorilles.

26. Après de longues discussions, Mme Virtue (CMS) a suggéré qu'il était trop ambitieux et coûteux pour l'Accord lui-même de surveiller aussi bien les populations que la mise en application de la loi, et qu'il serait préférable de commencer par faire des rapports sur les activités décrites dans les plans d'action de l'Accord.

27. Dr Maisels (GRASP) a constaté que les plans d'action étaient fondés sur les plans en rapport provenant du Groupe de Spécialistes des Primates de l'UICN, dans lesquels les actions nécessaires pour mieux conserver les espèces avaient été identifiées et un calendrier approprié établi. Les rapports sur ces actions porteraient essentiellement sur la façon dont l'Accord Gorilla se dirige vers ses objectifs. Le GRASP a suggéré qu'un modèle de rapport devrait inclure des moyens de vérification, tel que des rapports et des publications.

28. Le Secrétariat a convenu d'élaborer et envoyer un tel modèle de rapport pour approbation et commentaires. Des exemples de formats seront présentés à la MOP2 pour approbation par les Parties.

Point 10 de l'ordre du jour : Développements relatifs à l'application de la loi pour la vie sauvage dans la région

29. La collectivité des forces de l'ordre a été bien représentée à la réunion, et plusieurs organisations ont présenté leurs travaux concernant la conservation des gorilles. La discussion a été menée par M. Higgins (directeur, Programme sur la criminalité environnementale, INTERPOL) et M. Sellar (Chef de service du soutien aux forces de l'ordre, CITES), qui ont expliqué les rôles de leurs organisations et ont présenté les dernières avancées.

30. M. Sellar a tout d'abord résumé les quelques développements en cours. Plus précisément, sur le « Projet GAPIN » (« Great Apes and Integrity » – Grands singes et éthique) qui a été lancé dans 15 pays en Afrique, en coopération avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et la Pan African Sanctuary Alliance (PASA). Le GAPIN se concentre sur la formation des agences douanières, la sensibilisation sur les différentes méthodes d'application de la loi et les principales routes commerciales utilisées. Cette initiative avait déjà conduit à un certain nombre de saisies importantes.

31. En 2011, un projet nommé "Unité de livraison contrôlée" avait été mis en place, dirigé par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Plutôt que de faire des saisies, l'approche a été de suivre la chaîne de la contrebande dans les deux directions, jusqu'à sa provenance ainsi qu'à sa destination, ce qui expose tous les maillons impliqués de la chaîne du trafic illégal. A l'heure actuelle, le projet de l'unité de livraison contrôlée était dans la phase pilote avec 20 pays participants, mais il est prévu d'étendre le programme au niveau mondial. Des policiers et officiers douaniers de rangs intermédiaires ont été formés à cette technique.

32. Le Secrétariat CITES avait pour mandat de mener des missions techniques conjointes en faveur des états de l'aire de répartition, en collaboration avec le GRASP, l'Interpol et l'Organisation mondiale des douanes pour donner du conseil sur les questions concernant l'application de la loi. La planification, y compris la collecte de fonds pour ces missions, était en cours.

33. En Novembre 2010, le Consortium international sur la lutte contre la criminalité liée à la faune sauvage (ICCWC) avait été mis en place, combinant ainsi l'expertise de la CITES, l'Interpol, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes, afin de coordonner le soutien aux efforts nationaux relatifs à l'application de la loi en faveur de la faune sauvage. On a exprimé de l'intérêt pour inclure la conservation des gorilles dans le Plan d'action ICCWC, et le Secrétariat a été chargé de consulter ICCWC sur la meilleure approche.

34. M. Sellar a en outre expliqué que les États de l'aire de répartition pourraient jouer un rôle important en promouvant une image positive de certaines espèces. Par exemple, sur la monnaie de l'Ouganda et du Rwanda figurent des images de gorilles - cette initiative a entraîné au sein de la population une meilleure prise de conscience de la valeur unique de l'espèce pour leur pays.

35. M. Sellar a souligné que les agences internationales ont souffert du manque de ressources pour l'application des lois sur la faune - même la CITES n'avait qu'un seul poste pour le personnel traitant spécifiquement du sujet. La CITES est en train de mettre en place un "collège virtuel" avec du matériel de formation pour soutenir la mise en œuvre de la Convention. Toutes les suggestions et demandes de matériel et de modules pour le renforcement des capacités sont les bienvenues.

36. M. Higgins a ensuite donné un aperçu du travail de son organisation. Il y a 188 pays membres d'INTERPOL, dont tous les Etats de l'aire de répartition des gorilles. Chaque pays a un Bureau central national, habituellement basé à l'agence de police nationale. Il y a aussi de plus grands bureaux régionaux (dont un au Cameroun) auxquels les pays pourraient accéder par l'intermédiaire de leurs bureaux nationaux. Le secrétariat international est basé à Lyon, en France. M. Higgins a souligné que, dans de nombreux cas, la police et la douane avaient beaucoup à apprendre auprès des autorités de la faune, et a exhorté les autorités de la faune de faire des efforts pour établir des liens avec la police et la douane. En outre, les pays ont besoin

d'échanger des informations avec leurs voisins pour répondre de manière efficace au problème du trafic transfrontalier. L'INTERPOL est en mesure d'aider à établir des voies de communications sécurisées nécessaires à une telle coopération.

37. L'INTERPOL maintient des bases de données mondiales sur une gamme de crimes de types différents. Il est évident que la criminalité environnementale n'était pas isolée et doit être considérée en relation avec d'autres crimes dont la corruption, la fraude, le trafic d'armes et même le trafic de drogues. Ces bases de données sont accessibles à travers les bureaux nationaux d'INTERPOL, et les membres du comité technique ont été invités à se familiariser avec le processus et à se faire connaître auprès de leur Bureau central national d'INTERPOL.

38. Après ces présentations, M. Naftali Honig (projet d'appui à l'application de la loi sur la faune - PALF) a donné un aperçu de l'état des activités PALF au Congo. Fondée en 2008, le PALF faisait partie d'un réseau similaire d'organisations qui travaillent pour soutenir les Etats dans leurs activités d'application de la loi sur la faune. Il a des organisations sœurs au Cameroun, au Gabon et en République centrafricaine. Son extension vers plusieurs autres pays est prévue.

39. M. Honig a expliqué que le PALF allait au-delà des mesures classiques d'anti-braconnage et ciblait les principaux chasseurs et trafiquants commerciaux de viande de brousse, ainsi que les agents de la faune corrompus, chargés d'organiser et de faciliter le commerce de viande de brousse au-delà du minimum vital. Etant donné que le commerce de viande de brousse est entrepris par des chaînes organisées, il a souligné l'importance de cibler les individus occupant des postes élevés. Il est nécessaire de mener des arrestations des chefs de bandes pour résoudre le problème correctement. Plusieurs poursuites judiciaires de haut niveau ayant réussi ont été détaillées. Le PALF a identifié la corruption comme étant l'un des principaux moteurs du commerce illégal : au Cameroun, 80-85% des cas traités par LAGA, l'organisation sœur du PALF, relevait de la corruption. Le suivi de l'après-arrestation mené par une équipe de juristes a été identifié comme un aspect déterminant pour les activités de PALF, puisque souvent les suspects n'étaient que brièvement détenus puis relâchés après avoir payé des pots de vin. Si les forces de police estiment qu'on les observe, elles sont moins susceptibles de s'engager dans des pratiques corrompues.

40. M. Honig a également expliqué que la viande et les autres produits confisqués étaient souvent revendus sur le marché. Pour mettre fin à cette pratique, il faut sérieusement envisager la solution de brûler les produits de contrebande saisis. Le trafic d'armes à feu est étroitement liée au trafic de la viande de brousse et de l'ivoire, car les armes sont souvent vendus à des braconniers par des fonctionnaires corrompus. Cet aspect nécessite également une attention particulière.

41. M. Honig a ensuite décrit en détail les cas actuels divers et les itinéraires importants de la contrebande, y compris celui pour le commerce des primates vivants. La présentation est disponible et peut être consultée [ici](#).

42. M. Ibrahim Linjouom (Cameroun) a exprimé sa satisfaction pour le travail effectué par le PALF sur ce sujet complexe, et a déclaré que la présence d'observateurs indépendants pourraient en effet augmenter la qualité des enquêtes.

43. M. Cleto Ndikumagenge (Congo Basin Forest Partnership) a souligné que de nombreuses ONG locales faisaient du bon travail de surveillance de crimes contre la faune et doivent être impliqués.

44. M. Nascimento Antonio (Angola) a remercié les ONG qui travaillent sur l'application des lois, mais leur a rappelé de s'assurer de travailler en étroite collaboration avec les organismes gouvernementaux et de partager l'information pour le bénéfice des deux parties.

45. M. Sellar (CITES) a partagé cette préoccupation, puisque finalement ce sont les gouvernements qui doivent être responsables de l'application des lois, et une partie de l'appui fourni par les ONG aux gouvernements devrait être exécutée par les professionnels des forces de l'ordre. En même temps, la CITES a également reconnu que, sans les activités des ONG, il y aurait beaucoup moins de travail accompli. M. Sellar s'est dit impressionné par certains des succès obtenus. Une réflexion attentive est cependant nécessaire, puisque c'est finalement la responsabilité des gouvernements d'aborder toutes les questions concernant l'application de la loi, mais la nécessité de faire appel à l'aide des ONG montre qu'il y a évidemment un problème. La CITES est d'avis que le soutien et le renforcement des capacités fournis par des ONG doivent être perçus comme une mesure provisoire et gardés à court terme, toujours dans le but de permettre aux gouvernements d'assumer pleinement leur rôle.

46. En réponse, M. Honig a dit que ce sont les gouvernements qui ont demandé aux ONG de venir travailler avec eux pour les aider à trouver des solutions. Bien que le PALF a reconnu en principe que l'application des lois est une responsabilité gouvernementale essentielle, celui-ci a également insisté sur la nécessité d'une action et de résultats rapides. Un système gouvernemental de bon fonctionnement pourrait prendre plusieurs années à se mettre en place, et les gouvernements ne disposent pas de ce temps. Le PALF a conclu une entente avec le gouvernement de la République du Congo pour entreprendre des évaluations de son travail après trois et cinq ans, et déterminer si l'aide extérieure est toujours nécessaire.

47. M. David Greer (WWF) a exprimé son accord avec M. Sellar, mais a ensuite félicité les pays concernés d'avoir autorisé l'approche novatrice de PALF pour l'application de la loi au sein de leurs frontières. Il a demandé aux représentants des Etats de l'aire de répartition de souligner l'importance essentielle de cette question auprès de leurs gouvernements, et a affirmé que le but ultime des gouvernements doit être de traiter ces problèmes de manière indépendante.

48. M. Raymond Mbitikon (COMIFAC) a expliqué le rôle de son organisation en tant qu'une institution sous-régionale soutenue par dix pays unis par leur volonté politique de lutter contre toutes les formes de dégradation de l'environnement dans les forêts. La mission de la COMIFAC est d'aider à harmoniser les politiques forestières dans toute la région et de coordonner la conservation des ressources naturelles. La COMIFAC a souligné les conflits sociaux et politiques qui ont joué un rôle clé en tant que déclencheurs de l'abattage continu des espèces sauvages, protégées ou non protégées. Il a annoncé que la COMIFAC est en train d'élaborer un Plan d'action 2011-2016 sur l'application de la loi du commerce de la faune, et a confirmé qu'il serait partagé avec les intervenants pour commentaires.

49. M. Sellar a demandé à la COMIFAC d'envoyer ce projet de plan au Secrétariat de la CITES, car la CITES pourrait éventuellement fournir des commentaires pertinents, compte tenu de son expérience considérable avec les réseaux de la criminalité de la faune ailleurs dans le monde. M. Sellar a suggéré que toutes les autorités compétentes doivent s'engager (dans la police et la douane par exemple, les services/unités de la lutte contre la corruption et la criminalité financière), étant donné que le crime de la faune n'est pas une activité autonome et qu'il implique aussi, entre autres, la corruption, la fraude, le meurtre, le vol et le trafic d'armes.

Point 11 de l'ordre du jour : Financement

50. En discutant des sources possibles de financement pour la mise en œuvre de l'Accord, Mme Virtue (CMS) a expliqué que l'Accord Gorilla était unique parmi les Accords de la CMS car tous les États de l'aire de répartition sont des pays en voie de développement, ce qui rend difficile la collecte de fonds auprès des Parties elles-mêmes. Même si tous les États de l'aire de répartition devenaient Parties et payaient la cotation annuelle de 3.000 euros, la somme atteinte ne serait que de 30.000 euros par an. Par conséquent, il est essentiel de trouver d'autres sources de financement. À ce jour, le Secrétariat provisoire a été en mesure d'en identifier plusieurs. L'Allemagne, Monaco et la France avaient financé des réunions et des projets, pour lesquels les délégués de réunion ont exprimé leur reconnaissance.

51. Mme Virtue a continué en expliquant le rôle des « Amis de la CMS », une organisation indépendante basée en Allemagne dont le seul rôle est de faire une collecte de fonds pour les espèces migratrices et les activités de soutien de la Convention.

52. Par ailleurs, Mme Virtue a rapporté que la CMS a embauché un consultant pour élaborer plusieurs propositions de projets du FEM, dont une qui se concentre sur une activité de conservation transfrontalière en faveur des gorilles. Toutefois, un financement du FEM pour la biodiversité a été limité à 5 millions de dollars US dans les États de l'aire de répartition du gorille ; de ce fait, tout pays cible potentiel aurait à affecter une partie de sa subvention à ce projet, s'il décidait d'y prendre part. Les ONG présentes ont été invitées à soumettre leurs idées de projet, et à envisager également de contribuer aux fonds nécessaires pour les projets du FEM.

53. M. Gustave Doungoube (République centrafricaine) a exprimé l'avis que les projets du FEM sont une bonne idée et que le Secrétariat provisoire de l'Accord pourrait aider les États de l'aire de répartition à définir des priorités pour l'affectation de leurs fonds pour le FEM.

54. Le Président, Dr Mudakikwa (Rwanda), a remercié l'Allemagne et Monaco qui avaient financé la réunion et leur a demandé de donner aux participants leurs opinions concernant le financement et la réunion en général.

55. Mme Andrea Pauly (Allemagne) a expliqué que, bien que son pays ne soit pas un État de l'aire de répartition, l'Allemagne avait été heureuse de fournir des fonds de démarrage pour établir l'Accord en faveur des Gorilles, et dans ce contexte a évoqué le Colloque Francfort parrainé par l'Allemagne qui a eu lieu au cours de l'Année du Gorille en 2009, ainsi que le rôle de l'Allemagne en tant qu'hôte de la Convention mère. Toutefois, pour que l'Accord devienne pleinement opérationnel, un engagement fort provenant des États de l'aire de répartition serait essentiel.

56. L'Allemagne a financé plusieurs projets connexes, entre autres une initiative touristique gérée par le WWF Cameroun; un projet dans le Parc national des Virunga qui a porté sur la création d'alternatives au charbon de bois, géré par la Société zoologique de Francfort, et un projet d'application de la loi au Gabon, géré par Conservation Justice en étroite collaboration avec le LAGA et le PALF. Mme Pauly a déclaré qu'elle était impressionnée par le travail du PALF et recommanderait le projet au ministère allemand de l'Environnement ainsi qu'aux « Amis de la CMS » pour un financement futur.

57. S.E. M. Patrick Van Klaveren (Monaco) a exprimé l'avis que la réunion avait été un succès, mais a estimé qu'il aurait été possible de faire des recommandations et de formuler des points d'action plus ambitieux, afin de profiter pleinement de la structure de la CMS. Il a

réitéré l'importance économique de populations de gorilles intactes et a souligné la nécessité d'intégrer la valeur des gorilles (à la fois grâce au tourisme et à travers les services écosystémiques) dans les budgets nationaux.

58. Monaco a partagé l'avis de l'Allemagne, selon lequel seul un engagement total des États de l'aire de répartition, y compris le paiement ponctuel des contributions, permettrait à l'Accord de devenir un succès sur le long terme.

59. Le Président est intervenu pour souligner l'importance des services écosystémiques auprès de tous les États de l'aire de répartition, en déclarant que les gorilles étaient une espèce clé dans leurs écosystèmes forestiers. Il a également appuyé les déclarations précédentes de l'Allemagne et de Monaco concernant l'importance de ce que les États de l'aire de répartition respectent leurs engagements financiers et assument leur responsabilité globale.

60. L'ambassadeur de la CMS, M. Ian Redmond, a conclu ce point de l'ordre du jour en rappelant que le Gorille des montagnes, seule sous-espèce de gorille dont la population se développe, est entièrement situé dans certaines des zones les plus intensément protégées en Afrique, et que la plupart des populations de gorilles n'ont pas cette chance. Les besoins de financement sont donc énormes. Il a également mentionné que, bien qu'il ne se lasse pas de parler aux bailleurs de fonds, les approches par des personnes des États de l'aire de répartition avaient le potentiel d'être aussi efficaces voire même plus.

Point 12 de l'ordre du jour : Préparation de la deuxième Réunion des Parties (MOP2), à Bergen, Norvège, les 26 et 27 novembre 2011

61. Mme Virtue a informé les participants de l'état des préparatifs de la deuxième Réunion des Parties, qui se tiendra consécutivement à la dixième Conférence des Parties à la CMS, à Bergen, en Norvège. Les points principaux sont la présentation pour décision de plusieurs recommandations du Comité technique à la MOP2, notamment la nomination de trois experts supplémentaires et l'adoption d'un système de rapports normalisés. Dans le cas où le membre du Comité technique d'un pays n'est pas également son représentant pour l'Accord Gorilla, il a été demandé au membre du Comité technique d'assurer la liaison avec le représentant.

Point 13 de l'ordre du jour : Autres questions

62. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point 14 de l'ordre du jour : Adoption de la liste d'actions résultant de la réunion

63. La réunion s'est achevée avec l'adoption de la liste d'Actions résultant de la réunion (voir annexe 1).

Point 15 de l'ordre du jour : Fin de la réunion

64. Le ministre de l'Environnement et des Terres du Rwanda, S.E. M. Stanislas Kamanzi, a clos les discussions en exprimant son plaisir que son pays ait eu l'occasion d'accueillir la réunion, et attend avec intérêt la poursuite des négociations au MOP2 en novembre 2011.



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution : Générale

PNUE/CMS/GOR-TC1/Rapport
Annexe 1

Français
Original: Anglais

LA PREMIERE REUNION DU COMITE TECHNIQUE
DE L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES
GORILLES ET DE LEURS HABITATS
Kigali, Rwanda, 29-30 mars 2011

POINTS D'ACTION RESULTANT DE LA REUNION

1. Rapports nationaux

- Le Secrétariat rédigera un modèle de rapport national et le transmettra aux Parties dès que possible.
- Les Parties fourniront leurs commentaires au Secrétariat qui finalisera une première ébauche à soumettre à la Réunion des Parties.
- Chaque Etat de l'aire de répartition soumettra au Secrétariat de la CMS, 120 jours avant les Réunions des Parties, un rapport sur le statut des activités de conservation des gorilles en rapport avec les plans d'action relatifs aux pays et aux sous-espèces et basé sur des moyens de vérification.
- Des formats de rapports improvisés seront acceptés pour la prochaine et seconde réunion des Parties, les 26 et 27 novembre 2011. Ce rapport doit être soumis au Secrétariat au plus tard le 29 juillet 2011.

2. Identification des experts pour le Comité Technique

Les membres Parties et non-Parties proposeront au Secrétariat des experts convenablement qualifiés dans les trois domaines suivants :

- Conservation et management des forêts ;
- Droit environnemental ; et
- Santé de la faune sauvage.
- L'expert en droit environnemental devra être soit un juriste fort d'une expérience en matière d'application des lois, soit un fonctionnaire chargé de l'application des lois (police, douanes, etc.), et il peut s'agir soit d'un indépendant soit d'un membre d'une agence d'experts.
- L'expert en santé de la faune sauvage doit avoir de l'expérience concernant l'Ebola et d'autres maladies.
- Il est très souhaitable que les experts aient des publications revues par des spécialistes à leur actif et soient adhérents à des sociétés professionnelles en rapport avec le sujet, en particulier pour la position concernant la santé de la faune sauvage.

3. Les membres demandent au Secrétariat de contacter le programme CITES MIKE (Monitoring the Illegal Killing of Elephants / Suivi à long terme de la chasse illicite à l'éléphant) afin de discuter la possibilité d'étendre cette initiative pour inclure le suivi à long terme des populations de gorilles pour l'Accord Gorilla.

4. Les membres demandent au Secrétariat de la CMS de se mettre en rapport avec le Consortium international sur la lutte contre la criminalité environnementale (ICCWC) afin de reconnaître l'importance du commerce illégal des gorilles, de le prendre en considération dans l'élaboration de son plan de travail, et, si possible, d'identifier des moyens de soutenir la mise en application de l'Accord Gorilla.

5. Les membres demandent au Secrétariat de se mettre en relation avec COMIFAC quant au développement de son plan de mise en œuvre concernant le commerce de la faune sauvage, et d'explorer les synergies et les opportunités de collaboration.



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution. Générale

PNUE/CMS/GOR-TC1/Rapport
Annexe 2

LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE
DE L' ACCORD POUR LA CONSERVATION DES
GORILLES ET LEURS HABITATS
Kigali, Rwanda, 29-30 mars 2011

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

TECHNICAL COMMITTEE MEMBERS / MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE

Central African Republic / République Centrafricaine

Mr. Gustave Doungoube
Ministry of Water, Forestry, Hunting, Fisheries
and Environment
BP 830, Bangui 236
Central African Republic
Tel: 236 50 3808
Fax: 236 61 5741
gdoungoube2000@yahoo.fr

Democratic Republic of Congo / République Démocratique du Congo

Dr Petrus Ndongala Viengele
Conseiller du Ministre
Ministère de l'Environnement, Conservation
de la Nature et Tourisme
République Démocratique du Congo
Tel : 00243 81 98 12 445
petrusviengele@yahoo.fr

Nigeria / Nigéria

Mr. Fidelis Odiakaose Omeni
Assistant Director
Federal Ministry Of Environment
Department of Forestry
Plot 393/394 Augustus Aikhomu Way
Utako District, P M B 468, Garki
Abuja
Nigeria
Tel: +234 80 23 19 83 94
fedelodomeni@yahoo.com

Republic of the Congo / République du Congo

M. Florent Ikoli
Conservateur de la Réserve Naturelle de
Gorilles de Lésio-Louna
Ministère du Développement Durable, de
l'Économie Forestière et de l'Environnement
B.P. 98 Brazzaville
Republic of Congo
Tel: +242 664 85 43
ikoli@hotmail.fr

Rwanda

H.E. Mr. Stanislas Kamanzi
Minister of Environment and Lands
Ministry of Environment and Lands
(MINELA)
P.O. Box 3502 Kigali
Rwanda
Tel: +250 (0) 252582627
skamanzi@gov.rw

Mr. Rica Rwigamba
Head of Department
Tourism and Conservation Department
Rwanda Development Board
P.O. Box 6239 Kigali
Rwanda
Mob: +250788513652
rica.rwigamba@rdb.rw

Dr. Antoine Mudakikwa (TC Member)
Head Veterinarian
Rwanda Development Board
P.O. Box 6239 Kigali
Rwanda
+250 788552826
antoine.mudakikwa@rdb.rw ;
saveagorilla@rwandatourism.com

NON-PARTY MEMBERS / PARTIES NON-CONTRACTANTES

Angola

Mr. Nascimento António
(Engineer of Water and Forest)
Head of Department of Biodiversity
Management
Ministry of Environment
Av. 4 de Fev, Edifício Atlântico N.º 30
Luanda
Angola
Cell (+244) 912 527053
kidimambeko@yahoo.com.br

Cameroon / Cameroun

Dr. Ibrahim Linjouom
S/directeur de la Conservation de la Faune,
Ministère des Forêts et de la Faune
Immeuble ministériel n°2, Bd du 20 mai, 17e
étage, P. 1712
Yaoundé
Cameroun
Tel/fax Bur. (+237) 22239232/22239228
Cell: (+237) 77726628
linjouomi@yahoo.fr

GRASP-MEMBER / MEMBRE DU GRASP

Ms. Fiona Maisels, PhD
GRASP Scientific Commission
Tel. Gabon + 241 07043149
Tel. UK- mobile + 44 (0) 779 262 8140; Tel. UK- landline + 44 (0)131 556 2948
fmaisels@wcs.org

OBSERVERS / OBSERVATEURS

GOVERNMENTS / GOUVERNEMENTS

France

Mme. Flora Mavoungou
Chargée de Mission économique
Ambassade de France au Rwanda
14, rue du député Kamuzinzi
B.P. 441 Kigali

Equatorial Guinea / Guinée Équatoriale

M. Santiago Biyang Mba
Jefe de Seccion Medio Ambiente
Ministerio de Pesca y Medio Ambiente
Delegación Regional del Mº de Pesca y Medio
Ambiente
Santa-Cruz II (Bata),
República de Guinea Ecuatorial
Tel: (00240) 24-14-17
santiagobiyang@yahoo.es

Uganda / Ouganda

Mr. Akankwasah Barirega
Ag Principal Wildlife Officer, Wildlife
Conservation Department
Ministry of Tourism, Trade and Industry
Parliamentary avenue, Farmer's house
P.O.BOX 7103 Kampala
Uganda
Tel: (+256)-772-831348
abarirega@mtti.go.ug

Rwanda

Tel: +250 (0) 252 551 855
flora.mavoungou@diplomatie.gouv.fr

Germany / Allemagne

Ms. Andrea Pauly

Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz
und Reaktorsicherheit (BMU)
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety
Division N I 3 "Species Protection"
Robert-Schuman-Platz 3
D-53175 Bonn
Germany
Tel: (+49 228) 99 305-4465 / Fax: 305-2684
andrea.pauly@bmu.bund.de

Monaco
M. Patrick van Klaveren
Ambassadeur
Délégué Permanent auprès des Organismes
Internationaux à
caractère scientifique, environnemental et
humanitaire
Ministère d'Etat
BP n° 522
Place de la Visitation
MC-98015
MONACO Cedex
Tel: +377 98 98 81 48
Fax: +377 93 50 95 91
pvanklaveren@gouv.mc

**INTER-GOVERMENTAL ORGANISATIONS /
ORGANISATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES**

**CITES (Convention on International Trade
in Endangered Species of Wild Fauna and
Flora)**

Mr. John M. Sellar
Chief/Chargé/Jefe
Enforcement Support/L'assistance à la lutte
contre la fraude/Asistencia a la Observancia
International Environment House
11-13 chemin des Anemones
1219 Chatelaine-Geneva
Switzerland
Tel: +41 (0) 22 917 82 93
Fax: +41 (0) 22 797 34 17
john.sellar@cites.org

COMIFAC

Mr. Raymond Mbitikon
Secrétaire Exécutif
rmbitikon@yahoo.fr

Congo Basin Forest Partnership

Cléto Ndikumagenge
Facilitator Delegate for the Congo Basin Forest
Partnership (CBFP) /
Immeuble Standard Chartered Bank
B.P. 25 220 Messa Yaoundé
Cameroun
Téléphone: (237)-22-23-38-12
Mobile: (237)-94-26-50-12
Télécopieur: (237)-22-23-39-75
cleto.ndikumagenge@pfb-cbfp.org

**Greater Virunga Transboundary
Collaboration Secretariat (GVTCS)**

Mr. Samuel John Mwandha
Executive Secretary
smwandha@greatervirunga.org

Ms. Therese Musabe
Deputy Executive Secretary, Planning and
Policy
tmusabe@greatervirunga.org

Maxime Nzita Nganga
Deputy Executive Secretary, Community
Partnerships
mnzita@greatervirunga.org

INTERPOL

David Higgins
Project Manager, Wildlife Crime
D.HIGGINS@interpol.int

IUCN
Dr. Liz Williamson
Great Ape Coordinator
IUCN/SSC Primate Specialist Group
Department of Psychology
University of Stirling
Stirling FK9 4LA
UK
+44 7752 077463
e.a.williamson@stir.ac.uk and
sga_coordinator@conservation.org

**NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS /
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENT**

**Dian Fossey Gorilla Fund International
(DFGFI)**

Ms.Katie Fawcett, PhD
Director, Karisoke Research Center
+250 (0)788307526
fawcettkatie@gmail.com

Gorilla Organization

Mr. Emmanuel Bugingo
Rwanda Programme Manager
Ruhengeri Resource Centre
P.O.Box 24 11 Kigali
Tel/Fax + 250 252 546 968
Cel: + 250 788 30 1775
emmanuel@gorillas.org
skype: EmmanuelBugingo

Humane Society International (HSI)

Mr. Michael Kennedy
Campaign Director
Humane Society International
PO Box 439
Avalon NSW 2107
Australia
Phone: (02) 9973 1728, Mobile: 0416215517
Fax: (02) 9973 1729
michael@hsi.org.au

**International Gorilla Conservation
Programme (IGCP)**

Mr. Eugene Rutagarama
Director
Off Umuganda Boulevard, Opp. the Office of
the General Prosecutor
P.O. Box 931, Kigali, Rwanda
Tel +250 580465 | (fax) +250 580466
erutagarama@awf africa.org

**ITFC (Institute of Tropical Forest
Conservation) and
Max Planck Institute for Evolutionary
Anthropology Leipzig**

Dr. Martha Robbins
Research Scientist
Department of Primatology
Max Planck Institute for Evolutionary
Anthropology
Deutscher Platz 6
04103 Leipzig
Germany
Phone: +49 (341) 3550-0
robbins@eva.mpg.de

**Mountain Gorilla Veterinary Project
(MGVP)**

Mr. Jan Ramer, DVM, Diplomate ACZM
Regional Veterinary Manager
BP 115, Musanze
Rwanda
Ph: (+250) 078.830.7578
janramer11@gmail.com

**PALF (Projet d'appui à l'Application de la
Loi sur la Faune sauvage)**

Mr. Naftali Honig
Coordinator
125 Rue Matsiona Nzoulou
Batignoles-Bopaka
Brazzaville, Republic of Congo
Tel: +(242) 06 939 00 25 ; +(242) 05 752 15
24
naftalihonig@gmail.com

**REDO - Rural Environment and
Development Organisation**

Mr. Damascene Gashumba
Executive Director
Po Box 7067, Kigali
Rwanda
redorwanda@yahoo.com

TRAFFIC

Stéphane Ringuet
TRAFFIC Central Africa
Regional Director
Based in Paris (France)
Tel: 33 (1) 55 25 84 84
Fax: 33 (1) 55 25 84 74
sringuet@wwf.fr

Wildlife Conservation Society (WCS)

Dr Liz Macfie
Gorilla Coordinator
P.O. Box 24747, Karen, 00502 KENYA
Tel: +254-733-623872 Skype: lizmacfie
macfieliz@gmail.com (from 1st May 2011:
lmacfie@wcs.org)

**World Wide Fund For Nature (WWF
International)**

Mr. David Greer
African Great Apes Programme Coordinator
World Wide Fund for Nature (WWF
International)
Central Africa Regional Programme Office
(CARPO)
Yaounde
Cameroon
Tel: +237 22 21 70 83 ; Fax: +237 22 21 42 40
dgreer@wwf.panda.org
dgreer@wwfcarpo.org

UNEP/CMS SECRETARIAT / SECRETARIAT PNUE/CMS

Ms. Melanie Virtue
Gorilla Agreement Officer
UNEP / CMS Secretariat
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn; Germany
Tel. (+49 228) 815 2462 ; Fax. (+49 228) 815
2449
mvirtue@cms.int

Mr. Ian Redmond OBE
Ambassador, UNEP / CMS
c/o RSPCA Building
Lansdown, Stroud
Glos. GL5 1BG
UK
Telephone: (+44) 1453 765228
ele@globalnet.co.uk

Mr. Daniel Karr
Gorilla Agreement Support
UNEP / CMS Secretariat
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn; Germany
Tel. (+49 228) 815 2417; Fax. (+49 228) 815
2449
dkarr@cms.int

Report writer

Ms. Christina M.E. Ellis
PhD Candidate
Resource Management and Geography
University of Melbourne
221 Bouverie Street
Carlton, VIC
Australia 3053
Rwanda: +250(0)782154323 ; DRC:
+243(0)991737739
c.ellis@student.unimelb.edu.au ;
christinaellis@gmail.com



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/GOR-TC1/Rapport
Annexe 3

Français
Original: Anglais

LA PREMIERE REUNION DU COMITE TECHNIQUE
DE L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES
GORILLES ET DE LEURS HABITATS
Kigali, Rwanda, 29-30 mars 2011

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion / Discours de bienvenue
2. Adoption des règles de procédure
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination du Président et du Vice-président
5. Rapport par le secrétariat
6. Résumés des activités pour la mise en œuvre des plans d'action Tous les États de l'aire de répartition présentent très brièvement un résumé de leurs activités les plus importantes et les plus récentes pour la conservation des gorilles
7. Populations de gorilles transfrontalières et leur conservation
 - Présentations sur la conservation transfrontalière du gorille des montagnes et des grandes lignes de la coopération entre le Rwanda, la RDC et l'Ouganda
 - Débat sur la façon dont les activités dans d'autres zones clés protégées transfrontalières pour le gorille peuvent bénéficier de l'expérience des Virunga
8. Processus de nomination des trois postes d'expert du comité technique (qui seront élus au cours de la deuxième réunion des Parties)
 - Conservation et gestion de la forêt
 - Droit environnemental
 - Santé de la faune sauvage
9. Système de surveillance et d'information pour l'Accord Gorille Débat autour de la mise en place d'un système de surveillance et d'information
10. Développements relatifs à l'application de la loi pour la vie sauvage dans la région Discussion sur les activités récentes et les plans relatifs à l'application de la loi pour la vie sauvage concernant les gorilles

11. Financement
Discussion sur les sources de financement envisageables pour l'augmentation des ressources allouées à la mise en œuvre de l'Accord Gorille, y compris REDD, CBFF et GEF
12. Préparation de la deuxième réunion des Parties à Bergen, en Norvège, les 26 et 27 novembre 2011
13. Autres questions
14. Adoption de la liste d'actions résultant de la réunion
15. Fin de la réunion